

Envoyé en préfecture le 19/01/2021 Recu en préfecture le 19/01/2021

Affiché le

ID: 067-246700488-20210119-EL\_E\_210119\_002-AI

européenne

La Présidente

# ARRETE PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTION ET DE SIGNATURE

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

VU l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

la délibération n° 4 du 15 juillet 2020, relative à l'élection des vice-présidents-es de l'Eurométropole de Strasbourg,

la délibération n° 6 du 15 juillet 2020, relative aux délégations du Conseil à la VU Présidente,

## Arrête

#### Article 1:

Monsieur Pierre ROTH, vice-président, est délégué dans mes fonctions en ce qui concerne le soutien à l'émergence et accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire et en particulier le soutien à l'économie sociale et solidaire et la mise en œuvre de la « charte de l'économie sociale et solidaire », en lien avec la politique de l'emploi, le suivi des relations avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le pilotage du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

### Article 2:

Cette délégation exclut la signature des conventions ou des contrats avec les sociétés, associations ou autres organismes dans lesquels Monsieur Pierre ROTH représente l'Eurométropole de Strasbourg.

# Article 3:

Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 10 août 2020.

Strasbourg, le

Transmis en préfecture le : 1 9 JAN. 2021

Affiché à compter du : 1 9 JAN. 2021

Certifié exécutoire le : (article L 2131-1 et 2 du Codo Ganaral

des Collectivités territoriales)

La Présidente par délégation

Delphine JOLY Directrice générale déléguée Pia IMBS



affaire suivie par : Service des assemblées - 03.68.98.68.65





Ville et Eurométropole 1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex - France Téléphone: +33 (0)3 68 98 50 00 Courriel: courrier@strasbourg.eu Site internet : www.strasbourg.eu

